



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9
☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884
www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles... de l'AMQ

Lundi 3 avril 2017

VOUS ÊTES CONVOQUÉS À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Veillez noter qu'un avis de convocation et un ordre du jour vous ont été postés la semaine dernière. Soyez attentif à votre courrier. L'Assemblée aura lieu, ce jeudi 6 avril 2017 à compter de 19 h à l'Hôtel Sheraton Four Points de Québec situé au 7900, rue du Marigot.

Si la tendance se maintient, la loi 20 s'appliquera à la région de Québec

Le conseil d'administration de l'AMQ s'est réuni le vendredi 24 mars 2017.

Constat :

Il reste encore 51 000 patients au guichet d'accès à un médecin de famille. La loi 20 s'appliquera à notre région si l'on ne parvient pas à inscrire 85% de notre population d'ici le 31 décembre 2017.

Les conséquences seraient entre autres :

- L'obligation d'un nombre minimal d'heures d'activités dans certains secteurs déterminés en établissement (ex: en CHSLD)
- Le pouvoir du ministre de modifier unilatéralement les modalités de rémunération applicables aux médecins si ces changements permettent d'améliorer l'accès aux services
- Le pouvoir du ministre de déterminer par règlement les horaires de travail des médecins le soir et les fins de semaine entre autres, ainsi que le nombre de semaines de travail par année
- L'imposition d'un nombre minimal de patients (voir même un volume quotidien minimal)

Le remède :

Pour éviter que cette loi contraignante ne s'applique, il faut absolument vider le guichet (GAMF) avant le 31 décembre 2017.

Actuellement, nous sommes en retard dans la progression des inscriptions de patients. Il y a un an, notre région était parmi les meilleures pour l'inscription de la clientèle. Nous sommes présentement dans les derniers et plusieurs régions dépassent le 90% de patients inscrits.

Statistiques :

Le pourcentage d'inscription pour notre région se situait à 76,48% en janvier 2016. Il est actuellement à 79,28% et la cible minimale est de 85%.

Le défi est de taille, mais c'est réalisable si tous font un effort collectif.

Toutefois, si la tendance se maintient et que les médecins de notre région n'accroissent pas l'inscription de la clientèle, la loi 20 s'appliquera à la région de Québec.

Est-ce vraiment ce que l'on veut? Non, bien sûr!

Renversons la tendance, un impératif pour nous tous!
Et la menace de la loi 20 sera du même coup écartée.

Lucie Lavallée et Pierre Carrier
L'équipe de rédaction de l'AMQ